Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 40 (2003)
Heft: 1551

Artikel: Pour financer sûrement et solidairement le système de santé
Autor: Ghelfi, Fabrice
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1021277

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pour financer sûrement et solidairement le système de santé

Le 18 mai prochain, le peuple et les cantons se prononceront sur l'initiative «La santé à un prix abordable». Elle vise la maîtrise des coûts et un financement solidaire de l'assurance maladie.

Fabrice Ghelfi
Economiste de la santé

La campagne en faveur de l'initiative populaire «La santé à un prix abordable» a commencé. Soumise au peuple le 18 mai prochain, elle propose à la fois des mesures de maîtrise des coûts et un financement solidaire de l'assurance maladie. Côté coûts, elle augmente notablement les compétences de la Confédération (planification, tarifs, promotion de la qualité). Côté recettes, elle prévoit de remplacer l'actuelle «taxe de santé» (primes par tête) par un financement équilibré, fondé sur la TVA et des cotisations dépendantes du revenu et de la fortune. L'initiative alimente l'assurance maladie à partir d'une assiette large, solide et basée sur la solidarité. La solution proposée représente pour 80% des ménages le plus grand rabais fiscal de l'histoire!

Le texte de l'initiative fixe les règles suivantes pour financer les coûts de la santé: les recettes de la TVA ne doivent pas dépasser 50% des primes et le solde du financement doit être obtenu par une cotisation basée sur le revenu et la fortune. Le texte ne mentionne aucun taux, confiant cette tâche au Parlement. Les initiants proposent que 75% du financement soit tiré de la cotisation sur les revenus et la fortune (taux de 4.3%, en moyenne, sur les revenus de l'impôt fédéral direct (IFD) réduits de 20000 francs par ménage et de 0.3% de la fortune nette dépassant 1 million) et 25% de la TVA (1.5 point supplémentaire). Le peuple suisse ayant accepté 1% de TVA pour l'AVS, il doit pouvoir accepter un pourcentage proche pour l'assurance maladie. Enfin, l'initiative oblige les pouvoirs publics à maintenir leur contribution au système de santé à hauteur de celle de l'année 1997 indexée, afin d'éviter tout désengagement public. Cette clause permettra en particulier de compenser le surcoût généré par la hausse de la TVA pour les revenus très modestes.

La santé est un enjeu collectif

Analysé globalement, ce système permet un financement de l'assurance maladie sûr et solidaire. Considérant les affections à la santé comme faisant partie des risques de l'existence, il est juste de les assumer collectivement par une assurance sociale. Une différence de revenus ne peut pas légitimer une inégalité d'accès à l'assurance de base. Elargir l'assiette de perception des ressources destinées à l'assurance maladie permet de réaliser l'objectif de sécurité financière. Appuyée sur trois piliers macroéconomiques - les revenus, la consommation et l'épargne (fortune) - l'initiative répartit les risques en période de difficultés conjoncturelles et profite des regains de croissance lors d'embellies.

Cependant, un problème se pose pour les revenus très modestes. Aujourd'hui, les primes de ces ménages sont entièrement prises en charge par des subventions cantonales. Avec une TVA relevée, ils devront payer quelques dizaines de francs par mois. Ces montants doivent donc être compensés par le relèvement des barèmes d'aides et payés par le maintien d'une partie de l'actuel système de subsides cantonaux.

La TVA est plus juste que la prime individuelle

Ces arguments justifient le recours modéré à la TVA. L'analyse de la structure de la consommation montre une corrélation positive entre la hausse des revenus et les dépenses des ménages. La TVA n'est donc pas si antisociale. Elle est en tout cas plus juste que des primes par tête. Par ailleurs, le Conseil fédéral conteste l'initiative mais envisage le recours à la TVA pour financer l'AI. Pourquoi l'imposition de la consommation serait-elle acceptable pour couvrir les dépenses liées à l'invalidité mais pas à la maladie?

L'initiative permet de tordre le cou à l'idée que la prime par tête responsabilise les assurés. En Suisse, même les enfants payent une prime (en fait, leurs parents). Facturer une prime à un bébé ou à un collégien peut-il le responsabiliser quant à sa santé? La prime unique représente un effort financier modéré pour celui qui gagne 10000 francs par mois, alors que l'effort est insupportable pour une famille disposant de revenus moyens. Comment imaginer qu'une telle inégalité puisse responsabiliser les personnes concernées? En fait, l'inverse se vérifie. Ceux pour qui l'effort est important auront tendance à consommer plus afin d'en avoir pour leur argent.

Santesuisse, l'association faîtière des assureurs, et le conseiller fédéral Pascal Couchepin ont déjà présenté leurs arguments contre l'initiative. Aucun ne résiste à une analyse sérieuse. Contrairement à leurs dires, l'initiative est parfaitement compatible avec le système des franchises ou des modèles de *managed care*. Elle permet d'intégrer des différences régionales en introduisant des cotisations modulées géographiquement. Elle peut se mouler sur l'organisation administrative existante et libérer les assureurs du fastidieux travail d'encaissement des primes (le contentieux leur coûte 300 millions par an!). Les assureurs pourront donc se concentrer sur leur métier d'assureur: négocier les tarifs et contrôler les factures.

Le but de *santesuisse* est purement financier: avec le nouveau système proposé, de nombreux assurés pourraient résilier leurs assurances complémentaires. Comme ce secteur est très lucratif pour eux, ils pourraient perdre des millions de francs. Quant au but de Pascal Couchepin… ▪